

## AU CŒUR DE L'ÉTÉ : AGIR POUR NOS MÉTIERS !

Pétition électronique unitaire, déjà plus de 1500 signatures en 4 jours pour l'« Appel des Cordeliers » : mettre en échec la loi « libertés et responsabilités des universités » qui fait exploser le service public d'enseignement supérieur, menace les libertés de recherche, ... passe, dès cet été, par un petit clic.

**SIGNEZ** des aujourd'hui sur [www.universite-democratie-recherche.fr](http://www.universite-democratie-recherche.fr) ...à suivre, amplifier en septembre !

**Audience de la FSU à Matignon le 19 juillet (J. P. Faugère, directeur de cabinet, P. Hetzel, G. Aschieri, S. Pittia, ..)**

Le comité *ad hoc* (par discipline au sens CNU comme le dit Hetzel dans un premier temps ou par groupe de disciplines comme évoqué dans un second temps), la contradiction entre la procédure mutation et la procédure recrutement dans la rédaction actuelle de la loi sont dénoncés par le SNESUP.

Inconstitutionnalité de certaines dispositions: le gouvernement semble convaincu qu'il y aura des recours et s'y prépare.

Les dangers de la désynchronisation du calendrier des recrutements ne semblent pas être compris par les interlocuteurs. La nécessité de sortir de l'obsession du classement de Shanghai, les ambiguïtés de la bibliométrie sont pointées par le SNESUP : il est reconnu que ces instruments ne sont pas bons dans leur principe.

Favoriser la reconnaissance de la dizaine d'établissements qui sont « moteurs » dans la compétition internationale est l'un des objectifs de la loi selon le gouvernement !

Pas de collectif budgétaire prévu ! mais « L'enseignement supérieur n'est pas une cible pour les suppressions de postes des fonctionnaires qui partent en retraite ». Morceaux choisis : « les enseignants chercheurs ne s'investissent pas assez dans l'administration des établissements, ils doivent consacrer plus de temps à la vie administrative et pas seulement faire de l'enseignement et de la recherche »... c'est d'ailleurs pour cela que la loi diminue leur place dans les instances !!

**CNESER habilitation vague A : un autre versant du remodelage des universités !**

**« Resserrer, ramasser, rationaliser, mutualiser », ... voilà les objectifs de la DGES pour valider les « offres de formation » habilitées par le ministère !**

La vague A d'habilitation, par le CNESER vient tout juste de s'achever (lundi 16 juillet) deux aspects ont été mis en avant :

- La réussite en licence,
- Une offre de Master - Doctorat s'insérant dans un contexte de concurrence internationale.

Une quarantaine d'établissements ont vu leurs activités et projets examinés.

Le SNESUP tient au rôle d'harmonisation, de régulation nationale du CNESER : ce rôle, les élus ne peuvent l'exercer pleinement tant les documents parviennent tardivement, tant le calendrier est bousculé par le ministère.

Le « portail unique » de licence suggéré par la DGES aux

établissements, est souvent structuré autour d'un modèle très académique et disciplinaire. Dans ce cadre, et sans adaptation notable de ces propédeutiques, nous nous interrogeons sérieusement sur la capacité des bacheliers technologiques ou professionnels, principales victimes de l'échec en 1<sup>er</sup> cycle licence, à s'y conformer. Notre inquiétude est renforcée par le démantèlement des licences d'ingénierie (SPI, STPI, SDI...) souvent porteuses de pluridisciplinarité et de cultures technologiques, comme autant de facteurs de réussite pour des étudiants moins portés sur l'abstraction.

Le Ministère a pesé en faveur des dispositifs permettant de faire accéder les étudiants de L1 et L2 « généralistes » dans des Licences Professionnelles (forte progression, + 12%, pour la seule vague A). La mise en œuvre d'un processus conçu pour écarter ces étudiants des nouveaux Masters « uniques » semble lancée.

La DGES a fortement pesé pour imposer seuls 4 noms de domaines : *SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES - ARTS, LETTRES, LANGUES - SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTE - DROIT, ECONOMIE, GESTION*. En ce qui concerne les noms de mentions, le « resserrement » brutal des intitulés, va contre l'objectif de lisibilité affiché par la DGES. Par exemple, sur les 200 intitulés de mentions de Licences demandées par les établissements, si 120 noms ont été accordés, l'objectif de 40 noms -visé par la DGES- n'est pas encore atteint ! Le SNESUP demande l'affichage d'une liste nationale débattue au CNESER.

Issus du rapprochement des masters professionnel et recherche, et devant « s'insérer dans un contexte de concurrence internationale », les masters ont bénéficié d'une même évaluation par la DGES. Ces nouveaux masters « uniques », pourraient condamner feus les Masters professionnels (ex. DESS ou IUP) et n'être réservés qu'à un contingent très limité d'étudiants

Le Ministère, lors de ce CNESER, n'a pas semblé inspiré par les recommandations du comité de suivi licence concernant la licence « qualifiante ». Le critère essentiel pour le SNESUP est qu'elle « doit être doublement qualifiante : pour l'insertion professionnelle et pour la poursuite d'études » propose plusieurs perspectives intéressantes, portant entre autre sur la pluridisciplinarité ou la contextualisation des savoirs, afin de faire réussir l'ensemble des bacheliers en licence. La réussite en licence ne doit pas hypothéquer une poursuite d'études en Master : il s'agit d'une question centrale pour les étudiants, pour la société.